



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des affaires juridiques, des
assemblées et de la commande publique
Service de la commande publique

DEC2023-97

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 07 JUIN 2023

et publication ou notification le : 07 JUIN 2023

DECISION DU MAIRE

Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin - Désignation nominative des membres du jury

LE MAIRE, PRESIDENT DU JURY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération DEL2022-122.1 du Conseil municipal du 10 octobre 2022 approuvant le programme, le calendrier et l'enveloppe financière prévisionnelle pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin,

Vu la délibération DEL2022-122.2 du Conseil municipal du 10 octobre 2022 relative à la désignation des membres composant le jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération,

Vu le règlement de concours,

Considérant qu'un concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisses a été lancé pour la désignation du maître d'œuvre concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire Langevin,

Considérant que la composition non nominative des membres du jury a été établie conformément aux articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique et au règlement du concours,

Considérant qu'il y a lieu de désigner nominativement les membres du jury de ce concours,

DECIDE

Article unique : de désigner, pour composer le jury de concours relatif à la désignation du maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Langevin, les personnes suivantes :

- En qualité de membres à voix délibérative :
 - Les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (ou leurs suppléants en cas d'empêchement) :

Membres titulaires :

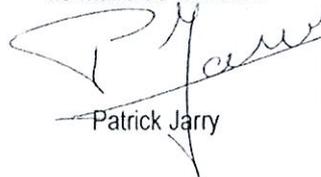
 - Madame Samia KASMI, adjointe au Maire
 - Monsieur Jean-Pierre BELLIER, adjoint au Maire
 - Madame Perrine COULTER, conseillère déléguée
 - Madame Stéphanie LAMORA, conseillère déléguée
 - Madame Madeleine MAUFRAIS, conseillère municipale

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Luc JATHIÈRES, conseiller délégué
 - Monsieur Abdelkader SELMET, adjoint au Maire
 - Madame Caroline COR, adjointe au Maire
 - Monsieur Joseph NONGA, conseiller délégué
 - Monsieur Adam OUBUIH, conseiller municipal
- o Les personnalités qualifiées disposant de qualifications équivalentes à celles des candidats participant au concours :
- Monsieur Vincent VISOMBLIN, architecte (TLR Architecture)
 - Monsieur Laurent HOUDART, ingénieur (SARL QUADRATURE BOIS)
 - Monsieur Charles PENNE, architecte
 - Monsieur Hervé LEVASEUX, architecte (AKLA Architecture)
 - Monsieur Denis BERNARD, architecte (DBLH Architectes)
- o Les personnalités supplémentaires désignées parmi les membres élus du Conseil Municipal ou de l'Etablissement Public de Paris La Défense (en raison de leur compétence ou de leur intérêt particulier à participer au concours) :
- Monsieur Alexis MARTIN, adjoint au Maire, en charge de la Transition écologique et du patrimoine communal
 - Monsieur Raphaël ADAM, adjoint au Maire, en charge de l'aménagement et de l'urbanisme
 - Madame Lises CORTES, adjointe au Maire, en charge du quartier du Vieux Pont
 - Madame Thérèse NGIMBOUS BATJOM, adjointe au Maire, en charge de la Vie associative et du contrat de ville
- En qualité de membres à voix consultative :
- Madame Hélène CLEDAT-VAGNE, Directrice Générale de la SEMNA ou Madame Brigitte BERTRAND, son adjointe
 - Madame Manon DAUBAS, Directrice de l'Action Educative
 - Monsieur ou Madame l'Inspecteur.trice de l'Education Nationale de la circonscription
 - Monsieur ou Madame la représentante du Trésor public
 - Monsieur ou Madame la représentante de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Nanterre, le 06 JUIN 2023

Le Maire de Nanterre


Patrick Jarry

